

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Publié le

SLO

ID : 018-211802236-20221110-D202264-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)

Département du Cher

Décision n°2022-64

DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE HYDRAULIQUE DE 4 BASSINS VERSANTS SUITE AUX INONDATIONS PAR COULEES DE BOUE DE MAI ET JUIN 2022

Le Maire de la commune de Saint Martin d'Auxigny,

Vu notamment les articles L2122-22 et L 2334-32 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n°20220620-02 du conseil municipal en date du 20 juin 2022,

Considérant que la collectivité souhaite se faire assister pour le suivi de l'étude hydraulique de 4 bassins versants suite aux inondations par coulées de boue de mai et juin 2022,

DECIDE

- d'**attribuer** le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage au CEREMA situé 8 Rue Bernard Palissy – 63100 Clermont-Ferrand pour un montant total de 3 250 € HT (3 900 € TTC),
- de **signer** l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié/publié sur le site internet de la collectivité
le14 NOV. 2022.

Fait à Saint Martin d'Auxigny,

le 10/11/2022

Le Maire,

Fabrice CHOLLET

